

Mécanisme d'évaluation indépendant

Révision du plan d'action :
Côte d'Ivoire 2022-2024

Open
Government
Partnership



Independent
Reporting
Mechanism

Introduction

En janvier 2021, le Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) a déployé les nouveaux produits issus de son processus d'actualisation¹. La nouvelle approche s'appuie sur les leçons tirées de plus de 350 évaluations indépendantes, fondées sur des preuves solides menées par le MÉI et sur les contributions de la communauté du PGO. Le MÉI cherche à mettre en avant des produits simples, opportuns, adaptés et orientés vers des résultats, qui contribuent à l'apprentissage et à la responsabilisation, à des moments clés du cycle du plan d'action du PGO.

Les produits du MÉI sont les suivants :

- **Recommandations pour la co-création** : Tirent les leçons des plans d'action précédents, servent à l'apprentissage et informent la planification ainsi que la conception de la co-création.
- **Révision du plan d'action** : Revue technique rapide et indépendant des caractéristiques du plan d'action, ainsi que des points forts et des défis identifiés par le MÉI, afin de contribuer à un processus de mise en œuvre plus solide.
- **Rapport sur les résultats** : Évaluation globale de la mise en œuvre qui se concentre sur les résultats en matière de politique et sur la manière dont les changements se produisent. Le rapport vérifie également la conformité aux règles du PGO et informe sur la responsabilité et l'apprentissage à plus long terme. Ce produit a été déployé lors d'une phase de transition en 2022, en commençant par les plans d'action dont la mise en œuvre devait s'achever le 31 août 2022. Le rapport de résultats est livré jusqu'à quatre mois après la fin du cycle de mise en œuvre.

Ce produit consiste en la révision du plan d'action 2022-2024 de la Côte d'Ivoire par le MÉI. Le plan d'action comprend 11 engagements. Cette revue met l'accent sur l'analyse de la force du plan d'action pour contribuer à la mise en œuvre et aux résultats. Pour les données par engagement, voir l'Annexe I. Pour plus de détails concernant la méthodologie et les indicateurs utilisés par le MÉI lors de cette révision du plan d'action, voir la section III.

¹ Actualisation du MÉI : <https://www.opengovpartnership.org/process/accountability/about-the-irm/irm-refresh/>.

Table des matières

Section I : Aperçu du plan d'action 2022-2024	2
Section II : Engagements prometteurs du plan d'action 2022-2024 de la Côte d'Ivoire	4
Section III : Méthodologie et indicateurs du MÉI	19
Annexe I : Données par engagement	22
Annexe II : Co-crédation du plan d'action	24

Section I : Aperçu du plan d'action 2022-2024

Le quatrième plan d'action de la Côte d'Ivoire poursuit des réformes en matière de transparence budgétaire, de déclaration de patrimoine et de lutte contre la corruption. Il vise à accroître la participation des citoyens à la prise de décision en matière de lutte contre la vie chère et de propriété foncière, ainsi qu'à renforcer la reddition de comptes des services publics. Le renforcement de l'influence directe des engagements sur la transparence du Gouvernement, la participation civique et la responsabilité publique pourrait favoriser l'obtention de résultats en matière de Gouvernement ouvert.

La Côte d'Ivoire a élaboré un plan d'action 2022-2024 comportant 11 engagements couvrant sept thématiques. Quatre engagements ont évolué par rapport au plan d'action précédent, à savoir les engagements relatifs aux budgets ouverts (engagements 1 et 2), à la lutte contre la corruption (engagement 4) et à la transparence du patrimoine (engagement 5). Les autres engagements couvrent de nouvelles thématiques, comme la lutte contre la vie chère, le code de l'environnement, la loi en matière de construction, la législation du travail et la sécurité. Tous les engagements sont arrimés au Plan National de Développement 2021-2025 de la Côte d'Ivoire, en particulier le pilier 6 concernant le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l'État. Le quatrième plan d'action est semblable aux précédents en ce qui concerne la longueur, le contenu et le niveau d'ambition.

La Côte d'Ivoire a continué à élargir la participation au processus de co-création par le biais de consultations publiques régionales. Des consultations publiques ont été organisées dans plusieurs régions afin de recueillir des propositions sur les thèmes à aborder dans le quatrième plan d'action¹. La Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO) et le Comité Technique ont documenté et analysé les contributions du public. Une réunion avec les institutions gouvernementales concernées a ensuite eu

APERÇU

Participe depuis : 2015

Plan d'action examiné : 2022-2024

Action du MÉI : Révision du plan d'action

Nombre d'engagements : 11

Aperçu des engagements :

Engagements dans une optique de Gouvernement ouvert : 8 (72 %)

Engagements avec un potentiel de résultats substantiel : 2 (18 %)

Engagements prometteurs : 3

Thématiques :

Reportées des plans d'action précédents :

- Budgets ouverts
- Stratégie anticorruption
- Déclaration de patrimoine

Nouvelles thématiques de ce plan d'action :

- Lutte contre la vie chère
- Sécurité
- Environnement
- Conflits fonciers/loi en matière de construction
- Législation du travail

Conformité aux exigences minimales du PGO en matière de co-création :

A agi conformément au processus du PGO :
Oui

lieu afin d'examiner et d'affiner les propositions². Le comité technique a rédigé et validé le plan d'action final en fonction des consultations avec les citoyens et les institutions gouvernementales concernées³.

Les membres de la PSCI-PGO ont noté qu'il était difficile de faire la synthèse d'un grand nombre de contributions du public dans un court délai. La Présidente du Comité Technique, Madame Mariama Koné, a également souligné le manque de ressources pour développer un site Web permettant de récolter des propositions en ligne et d'héberger un large éventail d'informations. Madame Koné a ajouté que les membres du Comité Technique n'étaient pas toujours disponibles et que leurs mandataires n'étaient pas toujours en mesure de fournir des informations à jour⁴.

Selon le MÉI, les engagements 1, 3 et 6 sont susceptibles de donner des résultats prometteurs et sont donc évalués en détail. Les engagements 1, 3 et 6 concernent respectivement l'institutionnalisation de la budgétisation participative, la participation à la lutte contre la vie chère et la transparence de l'administration publique au moyen d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers. Tels qu'ils sont actuellement rédigés, ces engagements sont les plus à même de générer des changements contraignants et institutionnalisés au sein du Gouvernement.

Le MÉI n'a pas été en mesure d'évaluer si les engagements 4 et 10 ont un potentiel considérable en matière de Gouvernement ouvert, en raison du manque d'informations disponibles. En ce qui concerne l'engagement 4, le contenu du projet de stratégie de lutte contre la corruption n'est pas disponible à la fin de la révision. En ce qui concerne l'engagement 10, le MÉI n'a pas reçu suffisamment d'informations pour évaluer la nature de l'implication de la société civile dans la dénonciation des actes d'incivisme ou les mécanismes potentiels de reddition de comptes dans le secteur de la construction.

Bien que les engagements 5 et 8 aient une optique de Gouvernement ouvert, ceux-ci ont été évalués comme ayant une ambition modeste. Ces engagements concernant la déclaration de patrimoine et la mise en place de la police de proximité n'apportent pas de changements significatifs par rapport aux pratiques actuelles. Enfin, les engagements 7, 9 et 11 n'ont pas de lien clair avec les valeurs de transparence, de reddition de comptes ou de participation citoyenne au Gouvernement, tels qu'ils sont actuellement rédigés, et leur potentiel en matière de Gouvernement ouvert n'est donc pas clair.

¹ Voir les rapports des consultations publiques : <https://ogp.gouv.ci/documentation/>.

² Échange entre un représentant du Gouvernement membre d'OGP Côte d'Ivoire et un chercheur du MÉI, mars 2023.

³ Membres de la société civile de la plateforme PSCI-PGO, entrevue avec un chercheur du MÉI, février 2023.

⁴ Madame Mariama Koné, représentante du point de contact ministériel du PGO et Présidente du Comité Technique, entrevue avec un chercheur du MÉI par WhatsApp, mars 2023.

Section II : Engagements prometteurs du plan d'action 2022-2024 de la Côte d'Ivoire

Cette revue suivante porte sur les trois engagements que le MÉI a identifiés comme ayant le potentiel de réaliser les résultats les plus prometteurs. Les engagements prometteurs concernent une sphère politique importante pour les parties prenantes ou le contexte national. Ils doivent être vérifiables, s'inscrire dans une optique de Gouvernement ouvert et présenter un potentiel de résultats modeste ou substantiel. Cette revue fournit également une analyse des défis, des occasions et des recommandations pour contribuer au processus d'apprentissage et d'exécution de ce plan d'action.

Tableau 1. Engagements prometteurs

Engagements prometteurs
1. Engagement 1 : Promet d'institutionnaliser et de généraliser la budgétisation participative dans les collectivités locales ivoiriennes en modifiant le décret n° 82-1092 sur la décentralisation.
2. Engagement 3 : Peut renforcer de la participation des consommateurs aux décisions prises par le Gouvernement pour lutter contre la vie chère.
3. Engagement 6 : Promet d'accroître la participation de la société civile aux enquêtes de satisfaction des citoyens sur les services financiers et éducatifs du Gouvernement.

Engagement 1 : Institutionnaliser la budgétisation participative dans les collectivités locales ivoiriennes en modifiant le décret sur la décentralisation [ministère de l'Intérieur et de la Sécurité/Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)].

Pour une description complète de l'engagement, voir l'engagement 1 dans le plan d'action : <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2022-2024/>

Contexte et objectifs :

Cet engagement vise à faire évoluer les collectivités locales vers une collaboration avec les citoyens en généralisant la pratique du budget participatif au sein de ces collectivités sur toute l'étendue du territoire national. Actuellement, les budgets des collectivités locales sont le plus souvent élaborés par les élus et leurs conseillers. Les citoyens ne sont pas toujours informés du contenu du budget et leurs besoins et opinions ne sont pas toujours pris en compte ni mentionnés. Il existe une loi¹ qui consacre le caractère public des réunions du conseil et permet aux citoyens d'y assister. Cette participation est toutefois passive, car les citoyens n'ont ni voix consultative ni voix délibérative. Depuis que la Côte d'Ivoire fait partie du PGO, des engagements successifs ont cherché à promouvoir la budgétisation participative (BP). En effet, l'engagement 6 du deuxième plan d'action de la Côte d'Ivoire visait à promouvoir la démocratie participative dans les collectivités locales.

Grâce à l'appui de partenaires comme l'Union européenne, UNICEF et des organisations de la société civile comme la Fondation Akwaba, des programmes de mise en œuvre du budget participatif ont été réalisés et ont permis de renforcer les capacités de plus de 30 communes (sur 201) en matière de budget participatif. Parmi ces communes, 24 expérimentent activement la budgétisation participative, et 15 d'entre elles ont adopté des délibérations pour l'instituer (Bondoukou, Odienné, Biankouma, Boundiali, Korhogo, Soubré, Duékoué, Yakassé-Attobrou, Grand-Bassam, Dabou, Grand-Béréby, Sassandra, Man, Tiassalé et Abengourou). Le troisième plan d'action a cherché à consolider cet acquis en institutionnalisant la budgétisation participative par la publication d'un décret et de textes subséquents, en particulier un décret sur la création d'un organe de suivi de la BP et l'élaboration d'un guide ivoirien de mise en œuvre de la BP. Cet engagement n'a pas été achevé, bien que le processus ait été amorcé et que des projets de décrets et d'arrêtés aient été proposés. Au regard des consultations publiques, le Comité Technique et la Société Civile ont donc convenu de proposer la modification du décret n° 82-1092 du 24 novembre 1982 fixant les règles de programmation et de budgétisation des actions et des opérations de développement des communes et de la ville d'Abidjan, afin d'institutionnaliser la budgétisation participative. Un représentant du Ministère de l'Intérieur, responsable de la mise en œuvre de l'engagement, a indiqué que l'engagement sera exécuté en collaboration avec la société civile, en commençant par l'élaboration des documents pertinents².

Il est important de noter que la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) a exprimé son intention d'aller au-delà de l'engagement tel qu'il a été rédigé. La DGDDL a l'intention d'adopter une approche plus large et plus stratégique en matière de Gouvernement ouvert à l'échelle locale, au-delà de la budgétisation participative. Plus précisément, la DGDDL vise à intégrer les normes de Gouvernement ouvert dans le projet de loi sur la décentralisation qui est en cours d'élaboration. Le MÉI tiendra compte de ces activités lors de l'évaluation des résultats à la fin de la période de mise en œuvre, si les responsables de la mise en œuvre entreprennent une version plus ambitieuse de cette réforme que celle prévue dans le plan d'action.

Potentiel de résultats : Substantiel

Cet engagement a le potentiel d'améliorer de manière continue la participation des citoyens, la transparence budgétaire et la reddition des comptes des Gouvernements locaux en Côte d'Ivoire. L'amélioration du cadre juridique par la modification du décret visant à institutionnaliser la budgétisation participative pour les collectivités locales permet de garantir la durabilité de cette pratique. L'approbation de ce décret par un arrêté mettant en place un organe de suivi et un guide pour faciliter la compréhension du budget peut renforcer l'efficacité de la pratique et une participation éclairée.

Le bilan de la Côte d'Ivoire en matière de participation des citoyens aux processus budgétaires est mitigé. Selon l'enquête sur le budget ouvert (Open Budget Survey), le niveau de participation publique de la Côte d'Ivoire aux processus budgétaires nationaux a chuté entre 2019 et 2020³. Toutefois, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès en associant la société civile à l'élaboration du budget pluriannuel et des documents de programmation économique, et en publiant des budgets simplifiés pour les citoyens dans le cadre du plan d'action précédent⁴.

Malgré les efforts déployés, le statut de la budgétisation participative dans les collectivités locales n'a pas évolué au cours des dernières années. Monsieur Hugues Koffi, Chargé d'Études à la

DGDDL, a fait remarquer que les pratiques en matière de budgétisation participative n'ont pas changé depuis les dernières évaluations réalisées en 2020. L'étude menée par le Ministère de l'Intérieur en 2020 a constaté que « sur les plans institutionnel et réglementaire, il apparaît très clairement que les lois, décrets et autres textes prévoient l'exclusion de la population dans la gestion des affaires locales » et que « le contrôle citoyen, la participation citoyenne en général et la participation budgétaire en particulier n'ont pas d'ancrage ou de base institutionnelle. »

C'est dans ce cadre que le Plan d'Action National précédent, à travers l'un de ses engagements, le Ministère de l'Intérieur prévoyait l'institutionnalisation de la budgétisation participative par le biais d'un décret⁵. Entre temps, un changement à la tête de la DGDDL a aussi entraîné un changement d'approche. L'administration a préféré procéder à la modification du décret n°82-1092 fixant les règles de programmation et de budgétisation des actions et des opérations de développement des communes et de la ville d'Abidjan. Le titulaire de l'engagement a estimé que cette procédure devrait aider à aller plus vite. Il est plus facile de modifier le décret visé que d'en élaborer un nouveau. En outre, les promesses d'achèvement de ce processus peuvent être tenues pendant la période de mise en œuvre. Le Comité Technique et des membres de la société civile ont entamé des discussions sur le contenu du décret à modifier. Le représentant de la DGDDL⁶ a assuré que l'ensemble du processus devrait être participatif et inclusif et qu'il susciterait la participation de la société civile et du Sénat. Il a également confirmé qu'un expert a été recruté pour élaborer le guide et que des discussions ont été entamées.

Monsieur Hugues Koffi a déclaré que le contenu du précédent décret sur la budgétisation participative, élaboré dans le cadre du plan d'action précédent, servirait de base aux modifications de la loi sur la décentralisation. Le projet de décret écarté peut donc être considéré comme un guide concernant les changements attendus dans le cadre de la loi sur la décentralisation⁷. Le projet de décret décrit la budgétisation participative comme étant « un mécanisme de participation et de contrôle des citoyens à la gestion des finances locales dans les municipalités et les régions. » Le décret décrit les voies directes de participation du public aux processus budgétaires locaux en précisant que « la participation (...) est consacrée à l'élaboration du programme triennal en tenant compte des priorités choisies par la population en consultation avec les élus locaux, les acteurs étatiques et le secteur privé du développement local. » Pour ce faire, le décret précise que les collectivités locales doivent mettre en place des comités de participation citoyenne, des tribunes de quartier, de village et de zone, ainsi que des tribunes thématiques inclusives, y compris pour les personnes vivant avec un handicap.

Le projet de décret établit également un cadre juridique pour le contrôle public de l'exécution du budget. Il stipule que « la reddition de comptes (...) est consacrée au suivi de l'exécution et au suivi-évaluation (contrôle citoyen) du budget, à la sensibilisation au civisme fiscal et à la réalisation de projets participatifs (...). » Le projet de décret prévoit également la création d'un organe de suivi à l'échelle nationale pour la mise en œuvre de la budgétisation participative dans les collectivités locales. Cet organe comprendrait des représentants des Ministères responsables des collectivités locales, du budget, de l'économie et des finances, et de la planification, ainsi que des organismes-cadres des collectivités locales et des organisations de la société civile. Le projet de décret stipule que le comité sera financé par le Gouvernement.

Pour mettre en œuvre cet engagement, quatre jalons sont prévus : (1) la modification et l'adoption du décret; (2) l'élaboration et la signature du décret sur la création d'un organe de suivi; (3) la mise au point d'un guide sur la budgétisation participative; et (4) la diffusion de tous

ces documents. Au moment de la rédaction de ce rapport, les documents proposés ont été soumis à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) et sont en attente de validation interne avant l'organisation d'un atelier public, selon le représentant de la DGDDL. Ce dernier a expliqué que ces propositions sont fondées sur des documents déjà élaborés lors de la mise en œuvre du plan d'action précédent. Selon lui, la période prévue pour la modification du décret dans le quatrième plan d'action, à savoir juin 2023, sera respectée et il prévoit que l'engagement sera achevé à la fin de la période de mise en œuvre. Le plan d'action décrit les activités prévues pour diffuser la loi modifiée, notamment des caravanes de sensibilisation, des ateliers, des communications à la radio et à la télévision, et des publications sur les canaux de communication de la DGDDL.

Cet engagement a un potentiel substantiel d'ouverture du Gouvernement si la loi sur la décentralisation est modifiée conformément au décret précédemment rédigé. Toutefois, pour que ces résultats soient considérés comme étant substantiels, des preuves de mesures concrètes sont nécessaires. Il s'agit, à court terme, de documents (décret, arrêté et guide) approuvés par l'autorité compétente, à moyen terme, de preuves de la mise en application de la budgétisation participative dans un plus grand nombre de collectivités et, à long terme, de preuves démontrant que les budgets des collectivités reflètent les contributions des citoyens. Le MÉI tiendra compte de l'ensemble de la réforme lors de l'évaluation des résultats à la fin de la période de mise en œuvre. Notamment, les modifications apportées à cette loi permettant d'ouvrir le Gouvernement au-delà de la budgétisation participative.

Occasions, défis et recommandations lors de la mise en œuvre

L'engagement du Gouvernement et de la société civile en faveur de la budgétisation participative est démontré par son inclusion dans les trois plans d'action précédents du PGO⁸. Les réformateurs ont continuellement réfléchi à la conception des engagements et l'ont adaptée à chaque version pour faire avancer au mieux la réforme. Les activités entamées dans le cadre du plan d'action précédent, comme la rédaction du décret et du guide, ont jeté les bases de la mise en œuvre complète de cet engagement.

Deux obstacles potentiels à la mise en œuvre sont le manque de compréhension de la budgétisation participative et les contraintes financières au sein des collectivités. L'évaluation de la budgétisation participative en Côte d'Ivoire effectuée en 2020 a noté que les contraintes financières au sein des collectivités locales entravent leur capacité à répondre aux besoins des citoyens. L'étude a mis en évidence le fait que les ressources sont souvent insuffisantes pour mettre en œuvre les projets demandés par les populations.⁹ Elle a également permis de constater que les fonctionnaires locaux et le public comprenaient mal le processus et l'objectif de la budgétisation participative. L'étude indique qu'il y a une « faible vision des élus locaux, qui ont d'abord considéré la budgétisation participative comme étant un instrument de recherche de financements extérieurs¹⁰ » et le « niveau de formation relativement faible de certains conseillers municipaux limite leur capacité à servir de relais au conseil municipal pour la diffusion de l'information dans les quartiers et les villages. »

Par conséquent, il sera important que le Gouvernement et la société civile assurent une formation et une sensibilisation dans les langues locales afin d'expliquer et de définir des attentes adéquates en matière de budgétisation participative. Plus précisément, le MÉI recommande ce qui suit :

- **Veiller à ce que les organisations de la société civile soient bien représentées** dans les processus d'élaboration des textes et d'allocation des budgets, tant à l'échelle nationale que locale, en veillant tout particulièrement à inclure les groupes marginalisés.
- **Utiliser les langues locales** dans le cadre des initiatives de sensibilisation sur la budgétisation participative, par exemple dans le cadre de caravanes et des communications dans les médias, ainsi que lors de la diffusion du guide sur la budgétisation participative. « People Powered » propose une boîte à outils de sensibilisation à la budgétisation participative pour faciliter l'exécution des campagnes de sensibilisation¹¹.
- **Soutenir une participation et une conception de projet éclairées** en fournissant aux participants et aux responsables de la mise en œuvre des conseils sur le budget, la documentation et les considérations techniques pour une conception de projet réalisable.
- **Élargir l'évaluation de la budgétisation participative** à toutes les collectivités locales participantes. En Côte d'Ivoire, 15 communes ont mis en place la budgétisation participative. L'étude commandée en 2020 par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité n'a tenu compte que de trois communes. Une nouvelle évaluation pour l'ensemble des 15 communes permettrait d'obtenir un portrait détaillé et de procéder à une mise en œuvre itérative. Le chapitre 7 de l'ouvrage « Le budget participatif en Afrique : Guide pour la formation en pays francophones » fournit des exemples et des outils pour évaluer les projets amorcés par la budgétisation participative, ainsi que les processus liés à la budgétisation participative elle-même¹².

Engagement 3 : Renforcer la participation des consommateurs dans la prise de décision relative à la lutte contre la vie chère [Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME/Conseil National de la Lutte contre la Vie Chère (CNLVC)].

Pour une description complète de l'engagement, voir l'engagement 3 dans le plan d'action : <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2022-2024/>

Contexte et objectifs :

La Côte d'Ivoire, comme de nombreux pays, est confrontée à une augmentation du coût des produits de premières nécessités, qui a été exacerbée par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine¹³. Selon les chiffres de la Banque mondiale¹⁴, au cours des 60 dernières années, le coût de la vie sur les biens de consommation en Côte d'Ivoire a fluctué entre -1,3 % et 27,4 %. À partir de 2019, la courbe a continué à augmenter, allant de -1,11 % à 4,10 % en 2021 et atteignant 2,43 % en 2020. L'Institut national de la statistique (INS) de Côte d'Ivoire a indiqué¹⁵ que l'augmentation du coût de la vie moyenne annuelle est de 5,1 % en janvier 2023, soit un taux supérieur au seuil communautaire de 3 % fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Le Gouvernement a convoqué des forums sectoriels et régionaux pour discuter, confirmer et transmettre une réglementation concernant les prix¹⁶. Cependant, le Gouvernement, par l'entremise du titulaire de l'engagement, reconnaît que la représentativité insuffisante de la société civile dans la prise de décision soulève parfois les enjeux relatifs au caractère inadéquat des décisions par rapport au coût de la vie et aux besoins réels de la population. C'est pourquoi

cet engagement a été proposé par le Conseil National de la Lutte contre la Vie Chère (CNLVC) à la suite de consultations publiques, avant d'être validé par le Gouvernement. Il vise à renforcer l'implication des associations de consommateurs dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie annuelle de lutte contre la vie chère en vue de la prise en compte des préoccupations des populations et surtout de voir celles-ci s'approprier les mesures prises par l'État.

Lors des consultations publiques, la lutte contre la vie chère a été identifiée par les citoyens comme étant une priorité à inclure dans le plan d'action. En conséquence, le CNLVC a accepté de s'engager à répondre aux préoccupations du public. L'engagement comprend cinq jalons, (1) l'organisation d'un atelier avec la société civile afin de prendre connaissance de ses préoccupations et de recueillir ses propositions de solutions; (2) l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la vie chère; (3) la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la vie chère; (4) la communication des mesures adoptées; (5) l'organisation d'un atelier d'évaluation de la stratégie. L'engagement vise à renforcer la participation de la société civile dans le processus de décision mais également dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre la vie chère.

Potentiel de résultats : Substantiel

En réponse à la hausse du coût de la vie, le Gouvernement a pris des mesures spéciales en 2021, notamment « la tenue de rencontres sectorielles avec les différents acteurs économiques, l'encadrement des prix du riz, de l'huile de palme raffinée, de la viande de bœuf et de la farine, le renforcement de la surveillance du marché et l'intensification de la communication sur les prix et les actions menées dans le cadre de la lutte contre la vie chère¹⁷. » Ou encore « [L]’allocation d’un appui budgétaire de 155 millions FCFA aux 31 comités locaux de lutte contre la vie chère présidés par les Préfets de Région et composés, entre autres, de commerçants et d’association de consommateurs; l’intensification de la communication, en vue d’informer les consommateurs sur les prix pratiqués, la disponibilité des produits de grande consommation et l’évolution des cours des produits et intrants sur le marché international¹⁸. » Selon le Gouvernement¹⁹, ces mesures ont été prises en consultation avec les parties prenantes, y compris la société civile.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a créé le CNLVC en 2017 par décret²⁰ avec pour mission « la coordination et le suivi de la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la vie chère définies par le Gouvernement²¹. » Le CNLVC élabore chaque année un tableau²² des mesures adoptées pour lutter contre la vie chère. Le représentant²³ du CNLVC a noté que ce tableau était auparavant « élaboré en associant les représentants des départements ministériels concernés par la lutte contre la vie chère, à quelques représentants des consommateurs. » Pourtant, la composition du CNLVC inclut les représentants des consommateurs au sein de trois organes directeurs, soit le Conseil de Concertation, le Comité Technique et le Secrétariat Exécutif²⁴. Selon le représentant du CNLVC, « les représentants de la société civile au Conseil ne sont pas représentatifs de toutes les composantes de la société civile, » malgré la présence selon lui « d'au moins sept (7) fédérations d'associations de consommateurs sont représentés au Conseil. Cet engagement permet « d'élargir la plateforme pour inclure un peu plus de la société civile dans l'élaboration du tableau²⁵. » Cet élargissement est permis par le décret qui prévoit la participation d'un plus grand nombre de personnes à titre d'observateurs. Il est prévu « de manière consensuelle un tableau de lutte contre la vie chère dans lequel les propositions de la société civile seront prises en compte afin que les citoyens puissent s'approprier ces mesures²⁶. »

L'augmentation de la représentation de la société civile au sein du Conseil peut renforcer la participation des citoyens à la prise de décision, notamment en contribuant à l'élaboration du tableau. Le Gouvernement prévoit d'organiser un atelier pour recueillir les préoccupations de la société civile et de susciter la participation de cette dernière dans l'élaboration de la stratégie de lutte contre la vie chère. Il y a peu d'indications sur les membres de la société civile qui seront invités à participer à l'atelier ou à l'élaboration de la stratégie, étant donné que la nature et la portée de l'élargissement de la participation ne sont pas encore clairement définies. Le Gouvernement a indiqué que les associations professionnelles et les organisations de la société civile représentant les consommateurs seront admissibles pour participer.²⁷ Le gouvernement prévoit également d'impliquer et d'engager la société civile dans la mise en œuvre de la stratégie en lui permettant de garder un œil vigilant sur la situation et d'alerter les autorités compétentes en cas de non-respect des mesures prises par le Gouvernement grâce à une application mobile appelée « contrôle citoyen²⁸ ». Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME a lancé l'application le 8 mai 2023.²⁹ De même, le Gouvernement prévoit d'évaluer la mise en œuvre des décisions prises avec la société civile en invitant des représentants de cette dernière à un atelier d'évaluation à la fin du processus de mise en œuvre afin de garantir la reddition de comptes.

Cet engagement est susceptible d'accroître la participation du public et la responsabilisation du Gouvernement en permettant à la société civile de mieux s'exprimer sur une question d'importance nationale. Les preuves de résultats substantiels à la fin de la période de mise en œuvre pourraient inclure (i) une participation plus large de la société civile, au-delà des acteurs prévus dans le décret du CNLVC; (ii) l'inclusion de la contribution des membres de la société civile dans le tableau final adopté par le Gouvernement; et (iii) la preuve que le CNLVC a répondu et a donné suite aux propositions soumises par la société civile et les organisations de consommateurs.

La mise en œuvre avait déjà commencé au moment de la rédaction du présent document. Le CNLVC a organisé un atelier le 14 février 2023 pour examiner la mise en œuvre des mesures que le Gouvernement a prises pour lutter contre la vie chère et proposer de nouvelles mesures pour maintenir le pouvoir d'achat des citoyens. Le représentant du CNLVC³⁰ précise qu'à l'issue de cet atelier et « (...) selon nos enquêtes sur le terrain, nous avons proposé un nouveau tableau de lutte contre la vie chère. Les représentants de la société civile en ont pris note, puis sont revenus vers nous dans la semaine avec leurs amendements, en fonction desquels nous avons travaillé et proposé à tous les acteurs de la lutte contre la vie chère la version finale du tableau. » Les représentants³¹ de la société civile confirment qu'ils ont participé à la réunion convoquée par le CNLVC. Ils déclarent toutefois qu'ils n'ont pas participé à l'élaboration des mesures, mais plutôt à leur modification dans un délai qu'ils considèrent comme étant court. Ils regrettent également l'absence de motivation en matière de soutien financier pour les participants aux réunions du CNLVC, ce qui a limité la participation. Le Gouvernement note qu'un soutien financier aux associations de défense des consommateurs a été proposé et adopté lors de la réunion.³² Enfin, ils ont indiqué que leurs représentants qui participent aux réunions du CNLVC ne sont pas suffisamment équipés pour traiter les questions discutées et ne participent donc pas activement.³³ Le Gouvernement ajoute que les représentants des consommateurs au CNLVC sont élus par les membres de la société civile³⁴. Le CNLVC et les associations de protection des consommateurs peuvent réfléchir à la manière de former les élus pour faciliter une participation éclairée.

Occasions, défis et recommandations lors de la mise en œuvre

Lors des consultations publiques, le public a demandé au Comité Technique du PGO d'agir pour réduire le coût de la vie. Le CNLVC a profité de cette occasion pour prendre cet engagement. La lutte contre la vie chère est un sujet d'actualité en Côte d'Ivoire et est considérée comme étant « une priorité absolue » depuis 2021 par le Gouvernement et par le Président de la République dans son discours à la nation ivoirienne en décembre 2021³⁵ et en décembre 2022³⁶. Par conséquent, la volonté politique de faire avancer cet engagement existe.

L'un des principaux défis de la mise en œuvre de cette réforme sera de trouver un équilibre entre l'inclusion de diverses voix de la société civile au sein du CNLVC et l'atteinte d'un consensus. Sur la question de la cherté de la vie, les plateformes de la société civile ne se connaissent pas, n'ont pas la même compréhension de la situation, et encore moins de la réponse du Gouvernement. En effet, les organisations de la société civile ne sont pas toujours d'accord sur l'évaluation de la gestion de la lutte contre la vie chère par le Gouvernement. D'une part, l'URI, appelant la population à manifester contre le Gouvernement, avait proposé des solutions³⁷ pour lutter contre la vie chère. D'autre part, la Plateforme pour l'Engagement Citoyen en Côte d'Ivoire (PEC-CI) s'est dissociée de l'approche de l'URI, arguant que la cherté de la vie est mondiale et que la Côte d'Ivoire parvient à s'en sortir, même s'il reste des efforts à faire³⁸. Par conséquent, il pourrait être nécessaire d'effectuer une médiation entre les deux camps afin d'obtenir la représentativité souhaitée. De même, l'autre défi sera de parvenir à un consensus au sein du Conseil sur les recommandations à adresser au Gouvernement. Compte tenu de ces défis et pour assurer la durabilité du processus, le MÉI recommande ce qui suit :

- **Réviser le décret du CNLVC³⁹** pour diversifier les membres de la société civile au sein des organes du CNLVC. Cela pourrait comprendre l'inscription, après consensus, de plateformes de la société civile au-delà des fédérations de consommateurs en tant que membres afin d'obtenir une forte représentation, en quantité et en qualité, des membres non gouvernementaux au sein des organes du Conseil. Les représentants⁴⁰ des organisations de consommateurs estiment que les membres de la société civile pourraient occuper des postes plus importants au sein du Secrétariat Exécutif, en particulier le poste de Secrétaire Exécutif adjoint.
- **Susciter la participation de diverses plateformes de la société civile**, comme la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne du PGO (PSCI-PGO), les plateformes URI et PEC-CI et les autres plateformes actives dans le domaine de la lutte contre la vie chère à s'intéresser à la question de la stratégie nationale, à participer aux travaux des instances du CNLVC et, finalement, à identifier leur représentant au sein du CNLVC.
- **Sensibiliser et former les membres de la société civile** du CNLVC concernant les mécanismes d'élaboration du tableau et la lutte contre la vie chère, afin qu'ils puissent participer activement aux discussions sur les mesures à adopter.
- **Veiller à ce que la société civile joue un rôle actif dans le processus décisionnel.** Par exemple, le CNLVC pourrait préciser le rôle de la société civile au moyen de lignes directrices, d'un manuel ou de politiques, le cas échéant. Les membres du Gouvernement et de la société civile pourraient identifier en collaboration comment renforcer le processus par lequel le Gouvernement considère et agit en fonction des contributions de la société civile.

Engagement 6 : Mettre en place des enquêtes de satisfaction sur les services publics
[ministère de la Promotion de la bonne gouvernance et de la Lutte contre la corruption / Programme pays de renforcement des capacités (PPRC)].

Pour une description complète de l'engagement, voir l'engagement 6 dans le plan d'action :
<https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2022-2024/>

Contexte et objectifs :

La satisfaction des citoyens à l'égard des services publics est une priorité du Gouvernement depuis 2017⁴¹. Le Gouvernement s'est efforcé de recueillir les commentaires du public par le biais d'applications mobiles⁴². Pourtant, le Gouvernement estime que « le manque de données sur la satisfaction des usagers des services publics s'explique par l'absence d'enquêtes régulières auprès des citoyens⁴³ » et que ces enquêtes ne sont pas institutionnalisées⁴⁴. C'est pourquoi le Gouvernement a proposé l'engagement 6 à la suite des consultations publiques. Cet engagement vise à documenter les retours d'expérience des usagers des services publics, à travers la réalisation d'une enquête annuelle de satisfaction des citoyens sur la délivrance des services publics en matière d'éducation et d'inclusion financière.

Potentiel de résultats : Modeste

Lors d'une réunion avec les divers responsables de l'administration ivoirienne le 21 septembre 2017, le ministre de la Fonction publique, Monsieur Issa Coulibaly, a exhorté les fonctionnaires, à faire de la satisfaction des usagers leur principal objectif⁴⁵. Cette recommandation a été confirmée la même année avec la création de l'Observatoire du service public (OSEP) établi par décret⁴⁶, après la création d'un département ministériel consacré à la modernisation de l'administration et à l'innovation dans la fonction publique. Lors du lancement des activités de l'OSEP en mars 2018, le Premier Ministre ivoirien de l'époque, Monsieur Amadou Gon Coulibaly, avait indiqué que l'OSEP « doit être compris comme le démarrage d'un processus visant à intégrer le dialogue permanent entre l'administration et les usagers du service public⁴⁷. »

Dans le cadre de ses attributions, l'OSEP est chargé « d'assurer un rôle de veille, d'alerte et d'anticipation et d'assister le Gouvernement par ses avis et observations; d'évaluer de manière régulière, par des enquêtes, le niveau de satisfaction des usagers par rapport à la qualité des services rendus par l'administration publique; de recevoir les plaintes, réclamations, griefs, avis, observations et suggestions des usagers, etc⁴⁸. » À cette fin, l'OSEP a mis au point des outils numériques pour « renforcer la transparence, la traçabilité et la responsabilité dans l'action administrative⁴⁹. » Parmi ces outils, on retrouve le portail numérique citoyen « Milié⁵⁰ » (qui signifie ma chose, ma propriété en langue baoulé), une plateforme interactive de collecte, de traitement et de gestion des préoccupations des citoyens. Il y a également l'application mobile « Service Public CI⁵¹ », qui est censée rapprocher le citoyen de l'administration publique. Grâce à cette application, l'utilisateur a accès à toute l'information concernant les procédures administratives et peut plus facilement soumettre ses demandes à la fonction publique. Toutefois, ces plateformes sont limitées, car elles ne prennent en compte que les données des citoyens qui cherchent de manière proactive à fournir un retour d'information par le biais des applications.

La mise en œuvre de l'engagement 6 a été confiée au Programme pays de renforcement des capacités (PPRC), un programme du ministère de la Promotion de la bonne gouvernance et de la

Lutte contre la corruption. Le PPRC reçoit un soutien financier de la Banque mondiale dans le cadre du Projet d'amélioration de la gouvernance pour la délivrance des services de base aux citoyens (PAGDS) afin de mener une enquête nationale de satisfaction des citoyens sur la délivrance de services publics par les acteurs de la société civile. Selon le représentant⁵² du titulaire de l'engagement, cette enquête s'inscrit dans la continuité d'une première enquête pilote menée en 2022. Selon l'accord entre le PPRC et la Banque mondiale, ces enquêtes seront menées jusqu'en 2025 et couvriront désormais l'ensemble du pays, contrairement à la phase pilote. Cet engagement est susceptible de renforcer la transparence et la responsabilisation de l'administration publique et de susciter une plus grande participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. La mise en œuvre de l'enquête modifiera la pratique habituelle consistant à analyser la satisfaction des usagers de manière isolée. En effet, le Gouvernement ne dispose pas d'études nationales couvrant l'ensemble des services publics ou des services sociaux spécifiques. Certaines institutions, comme le Trésor Public⁵³ ou la Direction des Marchés publics⁵⁴, lancent des enquêtes de satisfaction en ligne sur des plateformes qui se limitent également à leur domaine d'activité. La prise en compte des opinions des citoyens sur l'ensemble du territoire national constitue la garantie d'inclusivité prônée par le Gouvernement. Selon le Chargé d'Études du PPRC⁵⁵, ces enquêtes ont été financées pour les domaines spécifiques de l'éducation et de l'inclusion financière. Toutefois, l'ambition est que ces domaines politiques servent de base au financement d'enquêtes dans d'autres domaines politiques.

Le Gouvernement souhaite impliquer la société civile dans la réalisation des enquêtes en formant 50 acteurs de 50 organisations de la société civile à la réalisation d'enquêtes et à la collecte des données. La séance de formation⁵⁶ a déjà eu lieu en février 2023. Selon le représentant du PPRC, ce choix se justifie par la volonté du Gouvernement de disposer de « données fiables et véridiques⁵⁷ » partant du principe qu'en réalisant eux-mêmes les enquêtes, les citoyens seront objectifs. L'engagement a le potentiel d'augmenter le niveau de participation des citoyens si la société civile est pleinement impliquée tout au long du processus, non seulement dans la collecte des données, mais aussi dans l'analyse et la proposition de recommandations ultérieures à partir des résultats de l'enquête, ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations.

Le plan d'action n'indique pas clairement quelle sera la participation de l'OSEP dans la mise en œuvre de l'engagement. La coordonnatrice du PPRC⁵⁸ a indiqué que « l'OSEP n'est pas directement impliqué dans l'enquête, » mais que le PPRC « partagera les résultats de cette enquête ciblée avec l'OSEP afin de l'impliquer dans le suivi des mesures à adopter pour améliorer la qualité des services fournis⁵⁹. » Néanmoins, cet engagement offre un potentiel considérable à court et moyen terme pour renforcer la transparence, la responsabilisation et la participation des citoyens à la gestion de l'administration publique. L'engagement est évalué comme ayant un potentiel modeste pour les résultats précoces du Gouvernement ouvert puisque, tel qu'il est actuellement rédigé, il est en deçà des activités qui garantissent que le Gouvernement répondra et agira sur les résultats de l'enquête pour améliorer les services gouvernementaux. De plus, l'engagement est actuellement limité aux enquêtes sur les secteurs financiers et de l'éducation et la poursuite de la réforme après la fin du projet de la Banque mondiale n'est pas garantie. Si ces limites sont abordées lors de la mise en œuvre, cela sera pris en considération dans l'évaluation du rapport sur les résultats.

Occasions, défis et recommandations lors de la mise en œuvre

Les membres de l'administration et de la société civile espèrent que la mise en œuvre de cet engagement donnera des résultats positifs. Ils soutiennent la volonté du Gouvernement de privilégier la satisfaction des usagers de l'administration publique⁶⁰. La création de l'OSEP et des multiples plateformes de mesure de satisfaction des usagers ouvre la voie à des réformes ambitieuses à long terme. La société civile considère sa participation au processus d'enquête comme étant une preuve de la détermination du Gouvernement à évoluer vers une administration plus ouverte. À titre d'exemple, la Côte d'Ivoire peut s'inspirer des Philippines, où les réformateurs ont renforcé les audits participatifs des citoyens dans le cadre des plans d'action, ce qui a permis d'améliorer la qualité des services publics dans le domaine de l'éducation⁶¹.

Toutefois, un élément important de cet engagement devra être précisé. Il s'agit de la manière dont les institutions gouvernementales tiendront compte des recommandations tirées des résultats de l'enquête et y répondront. Bien que cela ne soit pas clairement défini dans le plan d'action, le représentant du PPRC indique que toutes les composantes de la société civile seront invitées à l'atelier de validation prévu pour la restitution et la validation des données. D'autres ateliers de diffusion seront également organisés dans différentes régions pour diffuser les résultats des enquêtes, selon lui. Dans un souci de responsabilisation, le Gouvernement prévoit d'examiner et de documenter la prise en compte des « problèmes à résoudre » soulevés lors des enquêtes, année après année. La durabilité de la pratique reste également un défi. On ne sait pas encore si cette pratique se poursuivra au fil des ans, mais le représentant du PPRC estime qu'elle sera perpétuée même après la fin du partenariat avec la Banque mondiale. Cependant, le fait que ces enquêtes soient liées à un projet peut limiter leur incidence à long terme. À l'avenir, le MÉI recommande de prendre en compte les considérations suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du plan :

- **Faciliter le partage d'informations et les activités** entre les différents organismes gouvernementaux chargés de promouvoir la participation citoyenne pour améliorer les services publics. Le Gouvernement déclare qu'un comité sera formé pour assurer le suivi des conclusions et des recommandations de l'enquête qui comprendra le CCBP, l'OESP, les ministères couverts par l'enquête, la société civile et d'autres⁶². Le CCBP est également encouragé à partager des informations et à aligner des efforts similaires entre les acteurs concernés lors de la mise en œuvre des enquêtes.
- **Étudier les possibilités d'institutionnaliser** la pratique des enquêtes participatives pour encourager la poursuite après la période du projet. Cela pourrait inclure la modification du décret portant création du OESP, car les enquêtes de satisfaction des citoyens font partie de son mandat principal. La formalisation des enquêtes pourrait aider à confirmer leur fréquence, leur portée et leur budget.
- **Accroître la participation de la société civile tout au long du processus**, soit l'analyse des données, la restitution et la validation de l'étude, ainsi que la diffusion des données. La société civile pourrait également collaborer avec les organes gouvernementaux pour combler les lacunes en matière de satisfaction des usagers à l'égard des services publics. Le Gouvernement note les efforts actuels pour étendre la capacité de la société civile à participer au processus d'enquête à tous les niveaux du Gouvernement⁶³.
- **Renforcer la responsabilisation en créant un système de suivi de la mise en œuvre** des recommandations de l'enquête, y compris pour la société civile, par le biais de communications et d'une rétroaction sur les changements apportés par les services publics à la suite des recommandations de l'enquête, au moyen de plateformes comme les médias.

Autres engagements

Les autres engagements qui ne sont pas considérés comme étant prometteurs par le MÉI sont décrits ci-dessous. Cette revue fournit des recommandations aux fins d'apprentissage et de mise en œuvre de ces engagements.

Les engagements 7, 9 et 11, tels qu'ils sont actuellement rédigés, visent à informer le public sur la législation existante ou les projets de loi. Ces engagements privilégient la communication à sens unique avec les citoyens et ne s'inscrivent donc pas dans une optique de Gouvernement ouvert. De même, le chercheur du MÉI n'a pas reçu de preuves que la mise en œuvre de la législation pertinente rendrait le Gouvernement plus transparent, plus participatif ou plus responsable envers le public. En ce qui concerne l'engagement 7 relatif à la lutte contre l'orpaillage clandestin, tous les jalons sont axés sur les activités de sensibilisation concernant la réglementation du secteur minier. Ils ne précisent pas ce que ces activités de sensibilisation changeront en matière de transparence, de responsabilisation ou de participation des citoyens à la prise de décision concernant l'extraction de l'or. Par exemple, cet engagement pourrait contribuer à l'ouverture du Gouvernement s'il créait des canaux permettant aux citoyens de contrôler ou de participer à la prise de décision concernant les revenus miniers. Par exemple, l'engagement pourrait viser à faire avancer le respect des normes de consultation et de consentement prévues par la convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail⁶⁴.

De même, l'engagement 9 relatif à la révision du Code de l'Environnement ne précise pas la nature des changements qui favoriseraient la transparence, la participation des citoyens ou la responsabilisation. L'accent est mis sur la vulgarisation des dispositions du Code et sur la sensibilisation. Par exemple, cet engagement aurait une optique de Gouvernement ouvert s'il permettait au public de participer à l'élaboration du Code de l'Environnement.

En ce qui concerne l'engagement 11 sur le droit du travail, l'adoption et la diffusion de décrets d'application en tant que jalons ne suggèrent pas que les travailleurs seront davantage impliqués dans toute prise de décision concernant leurs conditions de travail. Pour cet engagement, comme pour les deux autres, si les textes juridiques sont rédigés en consultation avec le public, alors la réforme s'inscrit dans une optique de Gouvernement ouvert.

Les cinq autres engagements (2, 4, 5, 8, 10) ont une optique de Gouvernement ouvert. Toutefois, ils n'ont pas été jugés susceptibles de produire des résultats substantiels tels qu'ils sont rédigés, et ne sont donc pas analysés en détail. Les engagements 5 et 8 maintiennent les pratiques gouvernementales existantes. En ce qui concerne l'engagement 5, il n'est toujours pas prévu de modifier la loi pour rendre accessible la publication du contenu des déclarations de patrimoine des fonctionnaires. Ainsi, les données publiées sur le patrimoine restent agrégées. Dans le cadre de l'engagement 8, les réunions des Comités Consultatifs d'Éthique (CCE) sont déjà prévues dans les notes de service et certaines réunions de comités sont déjà en cours⁶⁵. Bien qu'il s'agisse de domaines politiques importants pour la Côte d'Ivoire, ces engagements n'offrent qu'un potentiel modeste d'obtention de premiers résultats en matière de Gouvernement ouvert, tels qu'ils sont actuellement rédigés dans le plan d'action.

Pour l'engagement 4, le chercheur du MÉI n'a pas eu accès au contenu de la stratégie de lutte contre la corruption pour évaluer son lien avec le Gouvernement ouvert. Toutefois, cet

engagement peut donner lieu à des résultats importants si les critères suivants sont respectés : (i) les consultations doivent être inclusives et les priorités et perspectives non gouvernementales doivent être reflétées dans le projet final; (ii) la stratégie qui en résulte doit institutionnaliser la transparence, la responsabilisation et la participation dans la poursuite des objectifs de lutte contre la corruption; (iii) la stratégie doit se concentrer sur des changements contraignants et institutionnalisés dans l'ensemble du Gouvernement.

L'engagement 10 pourrait ouvrir le Gouvernement en renforçant l'implication de la société civile dans le signalement des actes d'incivilité dans le domaine de la construction. Toutefois, le mécanisme de rétroaction relatif à la participation du public du jalon 1 n'est pas clairement indiqué. Cet engagement pourrait déboucher sur des résultats importants si (i) des mécanismes de responsabilisation sont déterminés et mis en œuvre; et (ii) la société civile participe à la détermination des mécanismes de dénonciation et à l'évaluation de leur incidence sur les projets de construction.

¹ Voir l'article 32 de la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales.

² Monsieur Hugues KOFFI, Chargé d'Études de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, entrevue avec un chercheur du MÉI, février 2023.

³ Indice du budget ouvert. Résultats de l'enquête en Côte d'Ivoire. 2021. <https://internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2021/cote-divoire>

⁴ Mécanisme d'évaluation indépendant. Rapport sur les résultats de la Côte d'Ivoire 2020-2022. <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-results-report-2020-2022/>

⁵ Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a transmis le projet de décret au chercheur du MÉI. Il s'agit d'un document interne non destiné à la publication.

⁶ Idem.

⁷ Idem.

⁸ Membres de la société civile de la plateforme PSCI-PGO, entrevue avec un chercheur du MÉI, février 2023.

⁹ Voir « Analyse du cadre national et local de la participation citoyenne dans la gouvernance de la Côte d'Ivoire » https://drive.google.com/file/d/1AWhfOhZo7QRcHpo-UmY2DTRvK4IsWwQK/view?usp=share_link

¹⁰ Voir « Analyse du cadre national et local de la participation citoyenne dans la gouvernance de la Côte d'Ivoire » https://drive.google.com/file/d/1AWhfOhZo7QRcHpo-UmY2DTRvK4IsWwQK/view?usp=share_link

¹¹ Le Budget Participatif en Afrique. Tome II. Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. 2008. <https://drive.google.com/file/d/1IoT4VKHq9nN5VM1mMNXKEXsVpVpBhfkn/view>

¹² Le Budget Participatif en Afrique.

¹³ Afrik Soir. « Vie chère. » 21 février 2023. <https://afriksoir.net/vie-chere-covid-19-coronavirus-apparait-chine-guerre-ukraine-comment-etat-ivoirien-amorti-choc-coût-de-la-vie-fraternite-matin/>

¹⁴ Données Mondiales. « Évolution des taux d'inflation en Côte d'Ivoire. » <https://www.donneesmondiales.com/afrique/cote-divoire/coût-de-la-vie.php>

¹⁵ InSTITUTE National de la Statistique. République du Côte d'Ivoire. http://www.ins.ci/index.php?option=com_content&view=frontpage

¹⁶ Ministère du commerce, de l'industrie, et de la promotion de PME. « Mesures arrêtées dans le cadre de la lutte contre la vie chère » <https://www.commerce.gouv.ci/lutte-contre-la-vie-chere/>

¹⁷ Portail officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire. « LUTTE CONTRE LA VIE CHERE : LE GOUVERNEMENT PREND DES MESURES FORTES CONTRE LA FLAMBÉE DES PRIX » 22 juillet 2021. <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=12444&d=1>

¹⁸ « Mesures arrêtées dans le cadre de la lutte contre la vie chère »

¹⁹ « LUTTE CONTRE LA VIE CHERE » et « LE GOUVERNEMENT VEILLE A L'APPLICATION DES MESURES D'ENCADREMENT DES PRIX » 17 juillet 2021. <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=12435&d=1>

²⁰ Voir le décret n° 2017-410 du 21 juin 2017.

https://drive.google.com/file/d/1bHDp3moMu5Vy7LNRTITANsEhOFFwNkrL/view?usp=share_link

²¹ Ministère du commerce, de l'industrie, et de la promotion de PME. « Cérémonie d'installation des organes du conseil national de la lutte contre la vie chère. » 14 July 2017. <http://www.industrie.gouv.ci/discours.php?dis=49>.

²² Ce tableau présente les mesures proposées, les activités à réaliser, leur état d'avancement et les personnes responsables de leur mise en œuvre.

²³ Monsieur Ange Désiré KOUAME, Chargé d'Études du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC), entrevue avec un chercheur du MÉI, mars 2023.

²⁴ Le Conseil de Concertation est l'organe de consultation du CNLVC qui met en œuvre les directives du Président de la République en matière de lutte contre coût de la vie. Cette entité veille à la mise en œuvre efficace des mesures décidées par le Gouvernement, prend les décisions nécessaires au fonctionnement du CNLVC, etc. La mission du Comité Technique consiste à examiner et à proposer au Conseil de Concertation des recommandations relatives aux préoccupations de la population aux fins de décision. Le Secrétariat Exécutif assure la coordination technique et administrative, ainsi que la gestion financière du CNLVC.

²⁵ Idem.

²⁶ Idem.

²⁷ Informations fournies par le Gouvernement de Côte d'Ivoire au MÉI pendant la période de commentaires de prépublication de ce rapport. 24 juillet 2023.

²⁸ Koaci. « Côte d'Ivoire : Respect des prix, la Brigade de contrôle rapide lancée. » 10 octobre 2022.

https://www.koaci.com/article/2022/10/10/cote-divoire/politique/cote-divoire-respect-des-prix-la-brigade-de-contrrole-rapide-lancee_163814.html

²⁹ Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire. « LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE : LE MINISTRE SOULEYMANE DIARRASSOUBA LANCE "CONTROLE CITOYEN", UN DISPOSITIF D'ALERTE AU SERVICE DES CONSOMMATEURS » 9 Mai 2023.

https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=15166; Apple Store. « Contrôle Citoyen. »

<https://apps.apple.com/us/app/contr%C3%B4le-citoyen/id1660260270>

³⁰ Monsieur Ange Désiré KOUAME, Chargé d'Études du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC), entrevue avec un chercheur du MÉI, mai 2023.

³¹ Monsieur Jean-Baptiste KOFFI, Président de l'Union Fédérale des Consommateurs, entrevue avec un chercheur du MÉI, avril 2023; Monsieur Yves AKA, membre de la Fédération des Associations de Consommateurs de Côte d'Ivoire, entrevue avec un chercheur du MÉI, avril 2023.

³² Informations fournies par le Gouvernement de Côte d'Ivoire au MÉI pendant la période de commentaires de prépublication de ce rapport. 24 juillet 2023.

³³ Monsieur Jean-Baptiste KOFFI, Président de l'Union Fédérale des Consommateurs, entrevue avec un chercheur du MÉI, avril 2023; Monsieur Yves AKA, membre de la Fédération des Associations de Consommateurs de Côte d'Ivoire, entrevue avec un chercheur du MÉI, avril 2023.

³⁴ Informations fournies par le Gouvernement de Côte d'Ivoire au MÉI pendant la période de commentaires de prépublication de ce rapport. 24 juillet 2023.

³⁵ African Manager. « Côte d'Ivoire: 120 milliards Fcfa pour atténuer la vie chère » 20 avril 2022.

<https://africanmanager.com/cote-divoire-120-milliards-fcfa-pour-attenuer-la-vie-chere/>

³⁶ Présidence de la République de Côte d'Ivoire. « Message à la nation. » 21 Décembre 2022.

<https://www.presidence.ci/message-a-la-nation-de-sem-alassane-ouattara-31-decembre-2022/>

³⁷ Agence de Presse Régionale. « Cherté de la Vie : la Société Civile "Urgences Ivoiriennes" propose des solutions. » 8 Septembre 2022. <https://apr-news.fr/fr/actualites/aprnews-cherte-de-la-vie-la-societe-civile-urgences-ivoiriennes-propose-des-solutions>

³⁸ Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire. « LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE : LA PLATEFORME POUR L'ENGAGEMENT CITOYEN DE CÔTE D'IVOIRE (PEC-CI) REAFFIRME SON SOUTIEN AU GOUVERNEMENT » 8 novembre 2022.

https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=14264&d=3

³⁹ Voir le décret : https://drive.google.com/file/d/1bHDP3moMu5Vy7LNRTITANsEhOFFwNkrL/view?usp=share_link

⁴⁰ Monsieur Yves AKA, membre de la Fédération des Associations de Consommateurs de Côte d'Ivoire, entrevue avec un chercheur du MÉI, avril 2023.

⁴¹ Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire. « FONCTION PUBLIQUE : LA SATISFACTION DES USAGERS, DESORMAIS L'OBJECTIF PRIORITAIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE. » 22 septembre 2017. https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?d=4&recordID=8086&p=34

⁴² Accès à la plateforme au moyen du lien suivant : <https://www.servicepublic.gouv.ci/>

⁴³ République du Côte d'Ivoire. PGO Plan d'action 2022-2024. <https://ogp.gouv.ci/download/plan-daction-national-2022-2024/>

⁴⁴ Idem.

⁴⁵ « FONCTION PUBLIQUE : LA SATISFACTION DES USAGERS. »

⁴⁶ Décret n° 2017-83 du 8 février 2017, qui a ensuite été modifié pour le décret n° 2019-1100 du 8 décembre 2019.

⁴⁷ Portail Officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire. « CREATION DE L'OSEP : LE GOUVERNEMENT IVOIRIEN INSTAURE UN DIALOGUE PERMANENT AVEC LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC. » 1 mars 2018. https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?d=1&recordID=8628&p=381

⁴⁸ Article 2 du décret de création de l'OSEP

https://drive.google.com/file/d/1bHDp3moMu5Vy7LNRTITANsEhOFFwNkrL/view?usp=share_link.

⁴⁹ « CREATION DE L'OSEP. »

⁵⁰ Accès à la plateforme au moyen du lien suivant : <https://www.milie.ci/index.php?page=reclamation.Accueil>.

⁵¹ Accès à la plateforme au moyen du lien suivant : <https://www.servicepublic.gouv.ci/>

⁵² Monsieur YAO Yao Abel, Chargé d'Études du Programme pays de renforcement des capacités (PPRC), entrevue avec un chercheur du MÉI, mars 2023.

⁵³ Direction Générale du Trésor et de le Comptabilité Publique. « Amélioration des prestations du Trésor Public: L'enquête globale de satisfaction 2021 lancée » <https://www.tresor.gouv.ci/tres/amelioration-des-prestations-du-tresor-public-lenquete-globale-de-satisfaction-2021-lancee/>

⁵⁴ Direction Générale du Marchés Publics. Fiche d'enquête de satisfaction. https://www.marchespublics.ci/enquete_satisfaction

⁵⁵ Monsieur YAO Yao Abel, Chargé d'Études du Programme pays de renforcement des capacités (PPRC), entrevue avec un chercheur du MÉI, mai 2023.

⁵⁶ Agence Ivoirienne de Presse. « La société civile se prépare à mener une enquête sur la responsabilité dans la prestation des services publics. » 22 février 2023. <https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-la-societe-civile-se-prepare-a-la-conduite-dune-enquete-sur-la-redevabilite-dans-la-delivrance-des-services-publics/>

⁵⁷ Monsieur YAO Yao Abel, Chargé d'Études du Programme pays de renforcement des capacités (PPRC), entrevue avec un chercheur du MÉI, mars 2023.

⁵⁸ Madame Cynthia CURTIS, coordonnatrice du PPRC, entrevue par courriel avec un chercheur du MÉI, 5 avril 2023.

⁵⁹ Idem.

⁶⁰ « FONCTION PUBLIQUE : LA SATISFACTION DES USAGERS. »

⁶¹ Voir : <https://www.ogpstories.org/sarah-speaks-up-for-better-schools/>; <https://www.ogpstories.org/citizen-participatory-audit-in-the-philippines/>

⁶² Informations fournies par le Gouvernement de Côte d'Ivoire au MÉI pendant la période de commentaires de prépublication de ce rapport. 24 juillet 2023.

⁶³ Informations fournies par le Gouvernement de Côte d'Ivoire au MÉI pendant la période de commentaires de prépublication de ce rapport. 24 juillet 2023.

⁶⁴ Organisation internationale du travail. Convention relative aux peuples autochtones et tribaux, 1989 (n° 169).

https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:55:0::NO::P55_TYPE,P55_LANG,P55_DOCUMENT,P55_NODE:REV,en,C169,/Document

⁶⁵ Note de service n° 4701/MEMIS/DGPN/CAB du 8 octobre 2013.

Section III : Méthodologie et indicateurs du MÉI

L'objectif de cette revue n'est pas une évaluation. Il s'agit d'une revue technique rapide et indépendant des caractéristiques du plan d'action, ainsi que des points forts et des défis identifiés par le MÉI, afin de contribuer à un processus de mise en œuvre plus solide. Le MÉI met en évidence les engagements qui présentent le plus grand potentiel de résultats, qui constituent une grande priorité pour les parties prenantes du pays, qui sont d'une importance primordiale en ce qui concerne le Gouvernement ouvert, ou qui présentent une combinaison de ces critères.

Le MÉI suit un processus de filtrage et de regroupement pour déterminer les réformes ou les engagements prometteurs :

Étape 1 : Déterminer ce qui peut être examiné en fonction de la vérifiabilité de l'engagement tel qu'il est rédigé dans le plan d'action.

Étape 2 : Déterminer si l'engagement a une optique de Gouvernement ouvert. Est-il pertinent pour les valeurs du PGO?

Étape 3 : Examiner les engagements qui sont vérifiables et qui ont une optique de Gouvernement ouvert pour déterminer si certains engagements doivent être regroupés. Les engagements qui ont un objectif politique commun ou qui concernent la même réforme ou la même question politique doivent être regroupés. Le potentiel de résultats des engagements groupés doit être examiné dans son ensemble. Le personnel du MÉI suit les étapes suivantes pour regrouper les engagements :

- a. Déterminer les thèmes principaux. Si les engagements du plan d'action ne sont pas déjà regroupés par thèmes, le personnel du MÉI peut utiliser les balises thématiques du PGO comme référence.
- b. Examiner les objectifs des engagements pour identifier les engagements qui traitent de la même question politique ou contribuent à la même politique plus large ou à la même réforme du Gouvernement.
- c. Organiser les engagements par groupes, si nécessaire. Les engagements peuvent déjà être organisés dans le plan d'action sous des réformes politiques ou gouvernementales spécifiques.

Étape 4 : Évaluer le potentiel de résultats de l'engagement groupé ou autonome.

Le filtrage est un processus interne. Les données relatives aux engagements individuels sont disponibles à l'Annexe I. En outre, au cours du processus de révision interne de ce produit, le MÉI vérifie l'exactitude des résultats et recueille d'autres contributions par le biais de la révision par les pairs, du retour d'information de l'unité de soutien du PGO si nécessaire, d'entretiens et de validation avec les parties prenantes nationales, d'une revue par des experts externes et de la signature du panel d'experts internationaux (IEP) du MÉI.

Comme mentionné ci-dessus, le MÉI s'appuie sur **trois indicateurs clés** pour cette revue :

I. Vérifiabilité

- **Oui, suffisamment précis pour être examiné :** Tels qu'ils sont rédigés dans le plan d'action, les objectifs énoncés et les actions proposées sont suffisamment clairs et comprennent des activités objectivement vérifiables pour évaluer la mise en œuvre.

- **Non, pas assez précis pour être examiné** : Tels qu'ils sont rédigés dans le plan d'action, les objectifs énoncés et les actions proposées manquent de clarté et ne comprennent pas d'activités vérifiables explicites pour évaluer la mise en œuvre.
- Les engagements qui ne sont pas vérifiables seront considérés comme non examinables, et aucune évaluation supplémentaire ne sera effectuée.

II. Optique de Gouvernement ouvert

Cet indicateur détermine si l'engagement est lié aux valeurs de Gouvernement ouvert que sont la transparence, la participation citoyenne ou la responsabilité envers le public, telles que définies par la Déclaration de Gouvernement ouvert et les Articles de gouvernance du PGO, et en répondant aux questions directrices ci-dessous. En se basant sur une lecture attentive du texte de l'engagement, le MÉI détermine d'abord si l'engagement a une optique de Gouvernement ouvert :

- **Oui ou non** : L'engagement vise-t-il à rendre un domaine politique, des institutions, ou un processus décisionnel plus transparent, plus participatif, ou plus responsable vis-à-vis du public?

Le MÉI utilise les valeurs du PGO telles que définies dans les statuts de gouvernance. En outre, les questions suivantes pour chaque valeur du PGO peuvent être utilisées comme référence pour identifier l'optique spécifique du Gouvernement ouvert dans l'analyse de l'engagement :

- **Transparence** : Le Gouvernement va-t-il divulguer davantage d'informations, améliorer les cadres juridiques ou institutionnels pour garantir le droit à l'information, améliorer la qualité des informations divulguées au public, ou améliorer la transparence des processus décisionnels ou des institutions gouvernementales?
- **Participation civique** : Le Gouvernement va-t-il créer ou améliorer les possibilités, les processus, ou les mécanismes permettant au public d'informer ou d'influencer les décisions? Le Gouvernement va-t-il créer, habiliter, ou améliorer les mécanismes de participation des minorités ou des groupes sous-représentés? Le Gouvernement créera-t-il un environnement juridique garantissant les libertés de réunion, d'association, et de protestation pacifique?
- **Responsabilité envers le public** : Le Gouvernement créera-t-il ou améliorera-t-il les possibilités de tenir les fonctionnaires responsables de leurs actions? Le Gouvernement mettra-t-il en place un cadre juridique, politique, ou institutionnel pour encourager la responsabilité des agents publics?

III. Potentiel de résultats

Le MÉI a modifié cet indicateur, qui était anciennement connu sous le nom d'indicateur d'« impact potentiel », en tenant compte de la rétroaction du processus de consultation de l'actualisation du MÉI avec la communauté du PGO. Avec la nouvelle orientation stratégique axée sur les résultats des produits du MÉI, ce dernier a modifié cet indicateur de manière à ce qu'il présente les résultats et le potentiel attendus qui seront vérifiés ultérieurement dans le rapport sur les résultats du MÉI, après la mise en œuvre. Compte tenu de l'objectif de cette revue du plan d'action, l'évaluation du potentiel de résultats n'est qu'une première indication de la possibilité pour l'engagement de produire des résultats significatifs sur la base de son

articulation dans le plan d'action par rapport à la situation actuelle dans le domaine politique concerné.

L'échelle de l'indicateur est définie comme suit :

- **Pas clair** : L'engagement vise à poursuivre les pratiques en cours conformément à la législation, aux exigences, ou aux politiques existantes sans indication de la valeur ajoutée ou de l'approche améliorée du Gouvernement ouvert par rapport aux pratiques existantes.
- **Modeste** : Une initiative positive, mais isolée, ou des changements dans les processus, les pratiques, ou les politiques. L'engagement ne génère pas de changements contraignants ou institutionnalisés au sein du Gouvernement ou des institutions qui régissent un domaine politique. Exemple : des outils (sites Web) ou la publication de données, de la formation ou des projets pilotes.
- **Substantiel** : Une possibilité de changer complètement la donne en ce qui concerne les pratiques, les politiques ou les institutions qui régissent un domaine politique, le secteur public ou la relation entre les citoyens et l'État. L'engagement génère des changements contraignants et institutionnalisés au sein du Gouvernement.

Cette revue a été préparé par le MÉI en collaboration avec Monsieur Aimé Sawadogo, et a fait l'objet d'une révision externe par Monsieur Ernesto Velasco Sánchez. La méthodologie, la qualité des produits et le processus de révision du MÉI sont supervisés par le panel d'experts internationaux du MÉI. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la vue d'ensemble du MÉI sur le site Web du PGO¹.

¹ Vue d'ensemble du MÉI : <https://www.opengovpartnership.org/irm-guidance-overview/>

Annexe I : Données par engagement¹

Engagement 1 : Institutionnaliser la budgétisation participative dans les collectivités locales ivoiriennes en modifiant le décret sur la décentralisation

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Oui
- Potentiel de résultats : Substantiel

Engagement 2 : Produire et publier le rapport d'exécution du budget en milieu d'année (90 jours après la fin du deuxième trimestre)

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 3 : Renforcer la participation des consommateurs dans la prise de décision en matière de coût de la vie

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Oui
- Potentiel de résultats : Substantiel

Engagement 4 : Finaliser et vulgariser la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 5 : Produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoines pour les représentants du Gouvernement et les fonctionnaires

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 6 : Exécuter des enquêtes participatives sur le niveau de satisfaction sur la délivrance des services publics

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 7 : Lutter contre l'orpaillage clandestin en renforçant la communication relative à la réglementation du secteur minier

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Non
- Potentiel de résultats : Imprécis

Engagement 8 : Renforcer la mise en place de la police de proximité à partir des Comités Consultatifs d'Éthique (CCE)

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Oui
- Potentiel de résultats : Imprécis

Engagement 9 : Faire adopter et vulgariser le Code de l'Environnement

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Non
- Potentiel de résultats : Imprécis

Engagement 10 : Renforcer les actions de vulgarisation des lois, normes et procédures en matière de construction, de logement et d'urbanisme en vue de sécuriser le cadre bâti

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Oui
- Potentiel de résultats : Modeste

Engagement 11 : Faire adopter, vulgariser et rendre accessible les textes en matière de droit du travail

- Vérifiable : Oui
- A-t-il un objectif de Gouvernement ouvert? Non
- Potentiel de résultats : Imprécis

¹ Notes de la rédaction :

1. Pour les engagements regroupés, l'évaluation du potentiel de résultats est effectuée à l'échelle du groupe, plutôt qu'à l'échelle des engagements individuels.
2. Les titres courts des engagements peuvent avoir été modifiés par souci de concision. Pour obtenir le texte complet des engagements, veuillez consulter le plan d'action de la Côte d'Ivoire : <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2022-2024/>

Annexe II : Co-création du plan d'action

Les pays membres du PGO sont invités à viser l'atteinte des normes actualisées de participation et de co-création du PGO qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022¹. Le MÉI évalue tous les pays qui ont soumis des plans d'action à partir de 2022 en vertu des normes actualisées. Le PGO a accordé un sursis de 24 mois pour garantir une transition équitable et transparente vers les normes actualisées. Au cours de cette période, le MÉI évaluera le respect des normes et des exigences minimales² pour chaque pays. Toutefois, le MÉI considérera que les pays n'ont pas agi conformément au processus du PGO que s'ils ne respectent pas les exigences minimales, en commençant par les plans d'action soumis dont la mise en œuvre commence à partir de 2024. Le Tableau 2 indique dans quelle mesure les pratiques de participation et de co-création des pays répondent aux exigences minimales applicables lors de l'élaboration du plan d'action.

Tableau 2. Respect des exigences minimales

Exigence minimale	Respectée lors de la co-création?	Respectée lors de la mise en œuvre?
1.1 Espace de dialogue : Le Comité Technique du PGO (CT-PGO) comprend 22 membres, dont 11 représentants du Gouvernement et 11 représentants de la société civile et du secteur privé. Le Comité se réunit formellement au moins quatre fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire. Un arrêté ministériel définit le mandat et la composition du Comité Interministériel du PGO de Côte d'Ivoire ³ .	Oui	<i>À évaluer dans le rapport sur les résultats.</i>
2.1 Site Web du PGO : La Côte d'Ivoire dispose d'un site Web ⁴ et d'une page Facebook ⁵ pour le PGO facilement accessibles. Le dernier plan d'action (2022-2024) est publié sur le site ⁶ et peut être téléchargé.	Oui	<i>À évaluer dans le rapport sur les résultats.</i>
2.2 Référentiel : Le référentiel du PGO de la Côte d'Ivoire se trouve sur le site Web et la page Facebook. Le site Web est à jour. Le dernier plan d'action ⁷ et le rapport d'auto-évaluation ⁸ sont tous deux en ligne. Il en va de même pour toutes les actualités du PGO qui sont systématiquement publiées sur la page Facebook. Le site Web comprend à la fois des preuves de la co-création ⁹ et de la mise en œuvre ¹⁰ .	Oui	<i>À évaluer dans le rapport sur les résultats.</i>
3.1 Préavis : En mai 2022, le CT-OGP et les partenaires de la société civile se sont réunis pour déterminer le processus de consultation publique ¹¹ . En juin, le CT-OGP a informé les directeurs régionaux sur l'OGP et les consultations à venir ¹² . En juillet, le CT-OGP a annoncé que des consultations publiques auront lieu dans cinq régions tout au long du mois d'août, ainsi que son intention de fournir des canaux en ligne pour les commentaires sur le plan d'action ¹³ .	Oui	Sans objet.
3.2 Sensibilisation : CT-PGO a organisé un atelier ¹⁴ le mardi 21 juin 2022 à Abidjan avec les directeurs régionaux du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME aux fins de sensibilisation sur les valeurs du PGO et sur le processus d'organisation des consultations publiques.	Oui	Sans objet.
3.3 Mécanisme de réaction : CT-PGO a organisé des consultations publiques dans neuf (9) régions pendant deux (2) mois entre décembre 2021 et août 2022, et a rassemblé environ 450 personnes. Les commentaires recueillis lors des consultations ont été pris en note et ont permis de sélectionner les engagements du plan d'action ¹⁵ .	Oui	Sans objet.

<p>4.1 Réponse raisonnée : Les contributions des parties prenantes au processus de co-création sont inscrites dans les rapports des différentes réunions, qu'il s'agisse des consultations publiques¹⁶, des ateliers de pré-validation¹⁷ ou de l'atelier de validation du quatrième plan d'action¹⁸. Au cours du processus de co-création, des ateliers permettent aux parties prenantes de poser des questions et d'obtenir des réponses de la part du Comité Technique ou des titulaires d'engagements¹⁹.</p>	<p>Oui</p>	<p>Sans objet.</p>
<p>5.1 Mise en œuvre ouverte : <i>Le MÉI évaluera s'il y a eu des réunions avec les parties prenantes de la société civile pour présenter les résultats de la mise en œuvre et permettre aux membres de la société civile de formuler des commentaires dans le rapport sur les résultats.</i></p>	<p>Sans objet.</p>	<p><i>À évaluer dans le rapport sur les résultats.</i></p>

Dans l'ensemble, le processus de co-création du quatrième plan d'action de la Côte d'Ivoire s'est amélioré par rapport au précédent, grâce à la tenue de consultations publiques en présentiel. Neuf (9) consultations publiques en présentiel ont eu lieu en 2021 et en 2022. En 2021, des consultations ont eu lieu à Dimbokro, Ferkessedougou, Bouaflé et Katiola. En 2022, il y a eu des consultations à Abidjan, Toumodi, Boundiali, Issia et Bonoua²⁰. Plus de 450 personnes y ont participé, soit une moyenne de 50 personnes par localité. Toutes les composantes de la société étaient représentées, y compris les représentants de l'administration (préfets, maires et directions régionales, responsables de la défense et de la sécurité), les organisations de la société civile, les chefs traditionnels, les groupes religieux, les associations de femmes et de jeunes, les membres du Comité Technique du PGO et les représentants des communautés étrangères. Par rapport au processus précédent, qui était virtuel en raison de la pandémie de COVID-19, ces consultations ont été menées en présentiel. Elles ont permis de générer des échanges plus directs avec la population et de recueillir davantage de propositions. Cela a permis de recueillir les préoccupations et les propositions de la population et de déterminer les 11 engagements. La Côte d'Ivoire a respecté la totalité des exigences minimales en matière de participation et de co-création.

Cependant, les informations sur le calendrier de co-création et les occasions de participation pourraient être communiquées plus tôt et de manière plus complète. Par exemple, les membres du CT-PGO et du PSCI-PGO responsables de l'organisation des consultations publiques pourraient publier une liste complète des activités et des canaux prévus pour apporter leur contribution avant le début du processus de co-création. Ce calendrier pourrait être situé sur le site Web du PGO de Côte d'Ivoire et mis à jour, au besoin.

¹ Normes de participation et de co-création du PGO 2021 : <https://www.opengovpartnership.org/ogp-participation-co-creation-standards/>

² Directives du MÉI pour l'examen des exigences minimales : <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-guidelines-for-the-assessment-of-minimum-requirements/>

³ Site Web du PGO de la Côte d'Ivoire. « Cadre Institutionnel de l'OGP CI. » <https://ogp.gouv.ci/cadre-institutionnel-de-logp-ci>

⁴ Site Web du PGO de la Côte d'Ivoire : <https://ogp.gouv.ci/>

⁵ Page Facebook du PGO de la Côte d'Ivoire : <https://web.facebook.com/ogpci>

⁶ Côte d'Ivoire PGO plan d'action 2022-2024: <https://ogp.gouv.ci/download/plan-daction-national-2022-2024/>

⁷ Site Web du PGO de la Côte d'Ivoire. « Documentation. » <https://ogp.gouv.ci/documentation/>

⁸ Côte d'Ivoire. Rapport d'auto-évaluation. 2020-2022. <https://ogp.gouv.ci/download/rapport-dauto-evaluation-de-fin-de-mise-en-oeuvre-du-plan-daction-national-de-gouvernement-ouvert-2020-2022/>

⁹ Site Web du PGO de la Côte d'Ivoire. « Actualities. » <https://ogp.gouv.ci/actualites/>

¹⁰ Site Web du PGO de la Côte d'Ivoire. « Engagement. » <https://ogp.gouv.ci/category/engagement/>

¹¹ PGO-CI Facebook. "Semaine de l'OGP 2022." 21 mai 2022.

<https://www.facebook.com/ogpci/posts/pfbid02SEiSYN789RWwfrB2bNMNYTiG7LYp57M2CKCSbTsmADcjsfzDJ8gQaMUbUNx tt7l>

¹² PGO-CI Facebook. 23 juin 2022. « Les Directeurs Régionaux du Ministère Point focal Sensibilises sur les valeurs de l'OGP et le processus de réalisation des consultations publiques »

<https://www.facebook.com/ogpci/posts/pfbid036FSzbpHJ552LC2nk9CMCYPDDkDr2dESzsHqh4yHfcoY6AEcsU5XBn6KcUKABJvv 3l>

¹³ PGO-CI Facebook. « Consultations publiques #OGP 2022 » 31 juillet 2022.

<https://www.facebook.com/ogpci/photos/a.104878398167412/460706909251224/>; PGO-CI Facebook. « Les Consultations publiques OGP CI Demarrent. » 30 juillet 2022.

<https://www.facebook.com/ogpci/photos/a.104878398167412/460196689302246/>

¹⁴ PGO-CI Facebook. 23 juin 2022. « Les Directeurs Régionaux »

¹⁵ PGO-CI Site du Web et Facebook : <https://ogp.gouv.ci/documentation/> et <https://web.facebook.com/ogpci>

¹⁶ Site Web du PGO de la Côte d'Ivoire. « Documentation. » <https://ogp.gouv.ci/documentation/>

¹⁷ PGO-CI Google Drive. « COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE PRE-VALIDATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL 2022-2024. »

https://drive.google.com/file/d/1Bc1zGXCXwbdv8PKFfnoQPfKBPHayb8pA/view?usp=share_link

¹⁸ PGO-CI Google Drive. « COMPTE RENDU DE L'ATELIER D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL 2022-2024 »

https://drive.google.com/file/d/12VEoAPB3JezXdsTkRUYlep7l1pa7ntmn/view?usp=share_link

¹⁹ Voir les rapports des consultations publiques : <https://ogp.gouv.ci/documentation/>.

²⁰ PGO-CI Facebook. « Consultations publiques » et « Les Consultations publiques OGP CI Demarrent. »